
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 12	Séance du samedi 17 mars 2018 L'an deux mille dix-huit et le dix-sept mars l'assemblée régulièrement convoquée le 12 mars 2018, s'est réunie sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES, Maire.
<u>Présents :</u> 10	
<u>Votants:</u> 12	<u>Sont présents :</u> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Alexis ALLAH, Jean-Pierre ANDRAUD, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Séverine DOUET, Christian MONTEIX, Monique TEILLOT <u>Représentés :</u> Danielle ANDRAUD par Christian MONTEIX et Pierre BOYER par Jean-Pierre ANDRAUD <u>Excuses :</u> <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Jean-Pierre ANDRAUD

Comptes administratifs 2017

Aucune observation particulière n'est mentionnée suite à l'envoi par mail des synthèses des comptes administratifs 2017 établis par Mme le Maire. M. Gérard ROUX fait procéder au vote : ces comptes sont approuvés sur la base de

- Budget principal

Excédent fonctionnement de 207 124.93 € - Déficit d'Investissement de 243 728.86 €
1 contre (Danielle ANDRAUD) - 7 absentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH, Manuela CABANAC et Monique TEILLOT) - 3 pour (Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES et Séverine DOUET)

- Budget Assainissement

Excédent de fonctionnement de 31 341.14 € -Déficit d'investissement de 144 111.03 €
1 contre (Danielle ANDRAUD) - 6 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH et Manuela CABANAC) - 4 pour (Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Séverine DOUET et Monique TEILLOT)

- Budget section Auzat

Excédent de fonctionnement de 120 723.90 € et excédent d'investissement de 182.99 €
7 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH, Danielle ANDRAUD et Manuela CABANAC) 4 pour (Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Séverine DOUET et Monique TEILLOT)

- Budget Lotissement "Le Grand Mégnaud"

Excédent de fonctionnement : 51 192.82 € et déficit d'investissement de 44 819.88 €
7 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH, Danielle ANDRAUD et Manuela CABANAC) - 4 pour (Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Séverine DOUET et Monique TEILLOT)

M. Alexis ALLAH quitte la réunion à 10 h 50 et donne un pouvoir pour la fin de réunion à M. Guy DELBOS.

Affectation de résultats 2017

Mme le Maire présente ensuite l'affectation des résultats de fonctionnement 2017 dont l'intégralité sera affectée à la section d'investissement tant pour le budget principal que pour le budget assainissement pour financer les déficits d'investissement cumulés au 31.12.2017.

Après délibération, sur la base de 8 abstentions (Danielle ANDRAUD Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH, Manuela CABANAC et Monique TEILLOT) et 3 pour le budget principal et de 7 abstentions (Danielle ANDRAUD, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH et Manuela CABANAC) et 4 pour le budget assainissement, ces affectations de résultats sont approuvées.

Comptes de Gestion 2017

Ces comptes (principal et annexes), établis par le Trésorier, sont conformes aux comptes de gestion établis par le Maire.

Sur la base de 7 abstentions (Danielle ANDRAUD, Jean-Pierre ANDRAUD, Pierre BOYER, Christian MONTEIX, Guy DELBOS, Alexis ALLAH et Manuela CABANAC) ces comptes de gestion sont approuvés.

Modification Tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle, qu'actuellement, le tableau des effectifs de la commune de LA TOUR D'Auvergne est composé de 8 postes dont :

- * 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- * 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet
- * 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- * 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet

Mme Agnès MARION, ATSEM principal de 2ème classe, remplissant les conditions requises, peut prétendre à l'avancement au grade d'ATSEM principal de 1ère classe.

Mme le Maire propose donc de créer ce poste à compter du 1er avril 2018 et de soumettre cette proposition à la Commission Administrative Paritaire.

Dès que la CAP, dont la prochaine séance est prévue en Mai/Juin 2018, aura émis un avis favorable, l'agent sera nommé sur ce grade avec effet rétroactif au 01.04.2018 et son ancien poste sera supprimé. Il conviendra, à ce moment-là, de modifier le tableau des effectifs de la commune.

Dans l'attente de cette validation, le tableau des effectifs sera établi selon les dispositions suivantes :

- * 1 poste d'attaché territorial à temps complet
- * 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet
- * 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- * 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet
- * 1 poste d'ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet
- * 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet

Dans ces conditions, il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification du tableau des effectifs avec effet à compter du 1er avril 2018.

Après délibération et à l'unanimité moins une abstention (Bernard FERAYROLLES), le conseil municipal approuve ce nouveau tableau des effectifs de la commune de LA TOUR D'Auvergne à compter du 1er avril 2018.

Modification Emploi du temps de Mme SAVIGNAT

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que Michèle SAVIGNAT est employée par la commune en tant qu'adjoint technique de 2^{ème} classe sur la base de 8/35^{ème}. C'est elle qui assure en complément de Monique SEPCHAT le service à la cantine de 12 h à 13 h, la surveillance des enfants à l'école en compagnie d'Agnès MARION de 13 h à 13 h 30 ainsi que des heures de TAP de 13 h 30 à 15 h les mardis et vendredis.

Il convient, depuis le départ d'un agent en contrat aidé en janvier 2018, de prendre en charge les heures de garderie périscolaire de 16 h 30 à 18 h, 2 fois par semaine, que Mme SAVIGNAT peut assurer, soit 3 heures en plus sur son emploi du temps, auxquelles il convient d'ajouter des heures pour remplacement durant les congés annuels de Mme SPECHAT.

Madame le Maire propose d'affecter Michèle SAVIGNAT à ces fonctions de garderie et de modifier en conséquence son emploi du temps sur la base de 12/35^{ème} à compter du 26 février 2018.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter Mme Michèle SAVIGNAT à ces travaux et de modifier, en conséquence, la qualité de son emploi du temps qui passe de 8/35^{ème} à 12/35^{ème} à compter du 26 février 2018, décision qui sera soumise au Comité Technique

Demande de M. CASTANHEIRA et Mme BESNIER / Création activité commerciale

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a rencontré à plusieurs reprises M. CASTANHEIRA et Mme BESNIER qui ont deux projets sur notre commune, soit la reprise du garage Brigoux et distribution de carburant, soit la création d'une activité appelée «TOUR AUTO», activité commerciale « carburant et garage » si la négociation ne peut aboutir, ce qui semble être l'orientation actuelle. La première rencontre a eu lieu en présence de M. BRIGOUX, propriétaire de l'activité qui a précisé qu'il n'avait de bilan affecté à son activité de garage à LA TOUR D'AUVERGNE, celle-ci étant incluse dans son activité principale à SAIGNES.

M. CASTANHEIRA peut envisager, pour un démarrage rapide d'activité, la location de locaux existants dans la commune (atelier de 150 à 200 m² et un terrain d'environ 800 m²)

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer quant à ces projets.

M. Jean-Pierre ANDRAUD, conseiller municipal, fait part au conseil, qu'il est propriétaire, depuis la cessation de son activité "Charpente - Menuiseries", d'un local et d'un terrain disponibles à la vente ou à la location.

Considérant le sérieux de ce projet et la motivation de ses porteurs de projet, le conseil municipal est d'accord pour donner les coordonnées de M. Jean-Pierre ANDRAUD à M. CASTANHEIRA et à Mme BESNIER.

Demande de M. MORVAN et Mme BECARD / Acquisition de terrain -

Mme le Maire fait part au conseil qu'elle a été saisie d'une demande d'acquisition de parcelles de terrain par M. MORVAN et Mme BECARD : parcelle AD 151, d'une superficie de 2 010 m² appartenant à la Section de la Chauderie et parcelle AD 152, d'une superficie de 3 560 m² appartenant à l'EPF/Smaf pour le compte de la commune.

Mme le Maire donne lecture de la demande de M. MORVAN et Mme BECARD qui souhaitent une cession gracieuse de la part de la collectivité

Il est demandé au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide :

- * qu'il est hors de question que la commune cède gratuitement ces terrains
- * de céder environ la moitié de la parcelle AD 151 et l'intégralité de la parcelle AD 152, soit environ 4 500 m² pour une somme globale de 10 000.00 €
- * que tous les frais annexes (géomètre, notaire ...) seront à la charge de l'acquéreur
- * d'autoriser Mme le Maire à rédiger un courrier dans ce sens à M. MORVAN et à Mme BECARD

Défense extérieure contre l'incendie : désignation d'un groupe de travail

Le décret relatif à la défense extérieure contre l'Incendie (DECI) du 27 février 2015 et le règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) du Puy-de-Dôme, signé le 16 janvier 2017, impose l'élaboration au sein de chaque commune d'un arrêté de DECI recensant l'ensemble des points d'eau incendie (PEI), privés et publics, conformes au RDDECI, présents sur le territoire communal, et de leurs modalités de contrôle.

En conséquence, Mme le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit constitué afin de procéder à ce recensement préalablement à la prise de l'arrêté municipal correspondant et précise qu'un document existe déjà.

Après délibération et à l'unanimité, ont été désignés pour faire partie de ce groupe de travail :

- les 2 adjoints, MM. Gérard ROUX et Bernard FERAYROLLES
- MM. Jean-Pierre ANDRAUD et Christian MONTEIX, conseillers municipaux
- M. Serge MAMPON, adjoint technique à la commune de LA TOUR D'AUVERGNE

Section Eragne et Foin / vente coupe de bois et travaux 2018

Sur proposition de l'Office National des Forêts et conformément au programme de coupes, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2018, les destinations suivantes :

- FS Eragne - Parcelle E - Coupe d'Amélioration - sur une surface de 4 ha 01 - Vente en bloc et sur pied - 407 m³

et adopte le programme de travaux suivant pour l'année 2018 :

Forêt sectionale d'Eragne et Foin

Travaux d'entretien : création de cloisonnement pour un montant estimé à 2 106.00 € HT

Forêt Sectionale d'Auzat et Autres : Travaux 2018

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de surseoir au programme de travaux suivant pour l'année 2018 :

Forêt sectionale d'Auzat et Autres :

Travaux d'entretien :

Dégagement plantation - Travaux de plantations et protections contre le gibier - Entretien de parcellaire - Création de place de retournement -

Montant total des travaux : 24 140.00 € HT

avec une vente de chablis pour un volume présumé de 200 m³

et sur proposition de l'agent ONF

En effet sur proposition de M. DEVOLLE (ONF), le conseil souhaite avoir d'autre devis de prestataires privés pour les mêmes prestations, sachant que la maîtrise d'oeuvre sera toujours assurée par les services de l'ONF.

SIAEP Burande Mortagne : relation avec le Président

Mme le Maire rappelle au conseil le différend qui oppose la commune au SIAEP Burande Mortagne. En effet, le 10 juillet 2017, un courrier a été adressé à M. le Président du SIAEP lui demandant d'exonérer la commune du prix de vente de l'eau des fontaines sachant que ledit syndicat bénéficie gracieusement de l'eau des sources. Cette demande est restée sans réponse même en le rappelant oralement au Président.

Mme le Maire informe le conseil qu'une décision sera prise ultérieurement car elle reçoit, en présence de M. le Président du SIAEP Burande Mortagne, M. le Sous-Préfet d'ISSOIRE début avril 2018, afin d'apporter une solution amiable à ce dossier.

Mme Monique TEILLOT ajoute qu'elle participera à cette rencontre en tant que déléguée du SIAEP, invitée par le Président.

Désordres Sanitaires Ecole Primaire : réserve parlementaire

Mme le Maire rappelle la délibération prise le 3 février dernier concernant la réorientation de la réserve parlementaire de M. Jacques-Bernard MAGNER dans le cadre des travaux de désordres aux sanitaires de l'Ecole Primaire.

Cette demande de réorientation a été proposée par M. MAGNER alors, qu'en fait, les services du Ministère de l'Intérieur ne peuvent pas valider cette demande car elle concerne un autre bâtiment (école primaire à la place de la salle des fêtes).

C'est pourquoi, Mme le Maire propose au conseil de solliciter une subvention « réserve parlementaire auprès d'un parlementaire dans les mêmes conditions avec le plan de financement suivant :

Montant des Travaux	50 000.00 € HT
Subvention DETR (30 %)	15 000.00 €
Subvention exceptionnelle (réserve parlementaire)	10 000.00 €
Autofinancement	25 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition avec le plan de financement correspondant et autorise Mme le Maire à solliciter cette subvention auprès d'un parlementaire malgré la quasi-certitude que la réserve n'existe plus.

Réhabilitation ancien presbytère de LA TOUR

Mme le Maire informe le Conseil qu'il serait judicieux cette année de faire procéder à des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère qui abrite 3 logements en résidence principale, appartements très énergivores, ce qui entraîne pour les locataires des factures d'électricité exorbitantes. Un chiffrage a été sollicité auprès d'entreprises pour des travaux d'isolation par l'extérieur sur 3 côtés ainsi que pour des travaux de fournitures et pose de menuiseries extérieures (porte - fenêtres et volets roulants) pour un montant global estimé à la somme de 80 000.00 € (50 000.00 € pour les travaux d'isolation et 30 000.00 € pour les menuiseries).

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ces travaux et l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention DETR, une subvention du conseil Régional ainsi qu'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	80 000.00 €
Subvention DETR (30 %)	24 000.00 €
Subvention C. régional (Contrat Ruralité 20 %)	16 000.00 €
Subvention exceptionnelle Réserve parlementaire	10 000.00 €
Fonds propres	30 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux ainsi que le plan de financement correspondant et autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

Travaux aménagement restaurant scolaire -

Mme le Maire informe le Conseil qu'il serait intéressant de faire procéder à des travaux d'aménagement du restaurant scolaire par l'adjonction d'une véranda d'environ 20 m², ce qui rendra l'accueil des enfants du primaire plus attractif et plus fonctionnel. Un chiffrage a été sollicité auprès d'une entreprise pour ces travaux.

Du mobilier doit également être renouvelé.

Montant estimé de ces travaux : 50 000.00 € (35 000.00 € travaux + 15 000.00 € mobilier)

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver ces travaux et l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention DETR, une subvention du conseil Régional ainsi qu'une subvention Départementale (bâtiments communaux ouverts au public et aide à l'équipement en mobilier des restaurants scolaires) selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	50 000.00 €
Subvention DETR (30 %)	15 000.00 €
Subvention C. régional (Contrat Ruralité 20 %)	10 000.00 €
Subv. C. Départemental (25 % et 20 %)	11 750.00 € (8 750.00 € + 3 000.00 €)
Fonds propres	13 250.00 €

Le restaurant scolaire est propriété de la commune car elle s'est acquittée de l'emprunt correspondant mais si une extension doit être réalisée, il faudra rédiger un document pour extraire de la propriété de l'EHPAD l'emprise au sol de l'extension.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux ainsi que le plan de financement correspondant et autorise Mme le Maire à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers.

QUESTIONS DIVERSES

Sont abordés en fin de réunion les points suivants :

- STEP : l'évolution de ce dossier quant aux subventions
- La Poste : pas de facteurs guichetiers, pas de changement par rapport à la situation actuelle
- Monuments aux morts : rajout d'un nom à La Tour et Saint-Pardoux
- Barrage Hydraulique du Plan d'Eau : lecture du courrier de la DREAL
- ADIT : difficulté à cerner la fonction de l'ADIT et de la DDT
- Réunion PLU le 19 avril prochain (Réunion personnes publiques associées le matin et réunion de la commission l'après-midi)
- Budget 2018 : réunion commission des finances le 9.04.2018 à 18 h à la mairie et prochaine réunion du conseil municipal el samedi 14 avril à 10 heures
- Guy DELBOS soulève un problème sur le chemin de Pissols (ruissellements) ainsi qu'à Saint-Pardoux à proximité de la maison Jean-Louis BOYER (signalé par Gérard ROUX)
- Incivilités de conducteurs de voitures dans le gazon à l'intersection Bagnols, près du terrain de tennis et problème « sortie privée » de la propriété Isabel BABUT (et non Jean GUERIN comme évoqué en CM) sur le parking de la salle des fêtes

